

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc.	Numéro de permis 2019513	Date d'inspection Le 31 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants 1		Numéro de téléphone (506) 864-8377	
Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	06 août 2024	31 juil. 2024
Commentaires : L'inspecteur a reçu une photo par courriel de la part de l'exploitante que l'adresse est complète. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspecteur a reçu les preuves par courriel. Aucune visite sur les lieux ne fut effectuée.

original signé par  
Roxanne Benoit

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 juillet 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Annick Beaulieu

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 juillet 2024

\_\_\_\_\_  
Date